



2025/1

Département du Val d'Oise  
095-219502572-20251209-D-2025-57-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

**Conseil Municipal du 9 décembre 2025  
Extrait du registre des délibérations  
Délibération n° D/2025/57**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 21  
présents : 16  
votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois décembre, s'est réuni à la Mairie en séance  
publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Christian TETARD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Etaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK, par Nathalie JOLLY  
Philippe BARBIER, par Philippe BUIRON  
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET

Étaient absents :

Bruno MELGIES et Patrice GOSNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Christian TETARD a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la mission de la bibliothèque municipale qui consiste à contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de l'ensemble de la population,  
Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur actuellement en vigueur, adopté en 2005, afin de tenir compte des évolutions des pratiques, des publics et du service proposé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale, qui entrera en application à compter du 1er janvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent règlement

Anticipation en préfecture  
096-219502572-20251209-D-2025-57-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance



Christian TETARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 12/12/2025